



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION n° : 2022/043

Réunion du 8 juin 2022 à 19h00
sous la Présidence de M. Yann DUGARD, Maire.

Date de convocation :	31 mai 22	Nombre de Conseillers :
		En exercice : 29
Date d'affichage :	31 mai 22	Présents : 19
		Votants : 27

Présents à l'ouverture de séance : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, Mme Geneviève COSSON, M. Frédéric COUVOISIER-CLEMENT, Mme Eva DERVIN, Mme Valentine DION, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, M. Olivier GODART, Mme Agnès HAUDECOEUR, Mme Nadège LAMPSON, M. Christophe LEBON, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN et M. Hubert RENOLLET.

Excusés avec pouvoir de vote : Mme Séverine CHERDON ayant donné pouvoir de vote à Mme Nadège LAMPSON, M. Pascal COSSON, ayant donné pouvoir de vote à M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Barbara CORNEVIN-CORDONNIER, ayant donné pouvoir de vote à Mme Nadège LAMPSON, M. Marc DESGEORGES, ayant donné pouvoir de vote à Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Jean DUCASTEL, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude BERGERY, M. Benoit LAIES ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude BERGERY, Mme Patricia LESUEUR, ayant donné pouvoir à M. Yann DUGARD et Mme Magalie ROGER, ayant donné pouvoir à M. Yann DUGARD.

Secrétaire de séance : M. Hubert RENOLLET

Objet : Attribution de subventions diverses aux associations – Comité de Vrizy

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Budget primitif 2022 et les crédits ouverts à l'article 6574 ;

Vu l'avis favorable remis par le comité de Vrizy en date du 25/03/22 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Montant attribué
ASVV	250 €
Chasseurs en plaine	250 €
Chasseurs aux bois	250 €
Piégeurs Chasseurs aux bois	200 €
La Raquette Ardennaise	250 €
Vrizy Animation	250 €
Vrizy Animation	500 €
Jeunesse de Vrizy	750 €
ADMR	150 €
Donneurs de sang	150 €
Divers(*)	500 €

(*) Les « divers 500 € » ne seront attribués que sur demande motivée et avis de la commission

- ET d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Fait en mairie le

Le Maire,

Yann DUGARD

